

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 17/303 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET D'HEBERGEMENT DE DEUX INTERVENANTS, PROMOTEURS DU PROTOCOLE POUR LA GARANTIE DES DROITS LINGUISTIQUES

---

#### SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2017

L'An deux mille dix-sept et le vingt-deux septembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 7 septembre, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ARMANET Guy, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GUIDICELLI Lauda, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, LUCIANI Antonia, MARIOTTI Marie-Thérèse, NIVAGGIONI Nadine, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, de ROCCA SERRA Camille, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. BARTOLI Paul-Marie à M. TATTI François  
M. BUCCHINI Dominique à M. STEFANI Michel  
M. COLOMBANI Paul-André à M. PUCCI Joseph  
Mme COMBETTE Christelle à M. LACOMBE Xavier  
Mme MURATI-CHINESI Karine à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse  
Mme NADIZI Françoise à Mme FILIPPI Marie-Xavière  
M. PARIGI Paulu Santu à M. CESARI Marcel  
M. ROSSI José à M. de ROCCA SERRA Camille

#### **ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

BARTOLI Marie-France, CHAUBON Pierre, GIACOBBI Paul, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Maria, MONDOLONI Jean-Martin, OLIVESI Marie-Thérèse, RISTERUCCI Josette, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, TOMA Jean.

#### L'ASSEMBLEE DE CORSE

**VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

**VU** la délibération n° 17/035 AC de l'Assemblée de Corse du 23 février 2017 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2017,

**SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** la prise en charge sur le budget de la Collectivité Territoriale de Corse des frais de déplacement et d'hébergement de deux intervenants ayant participé à la réunion de la Commission du Développement Social et Culturel, organisée le 12 septembre 2017 à Ajaccio, sur le thème de la garantie des droits linguistiques.

Les deux intervenants concernés sont Mme Haispea Abrisqueta et M. Paul Bilbao Sarria.

Les frais engagés sont les suivants :

- Déplacement Bordeaux-Ajaccio (A/R) pour un montant total de 737,90 € ;
- Hébergement d'une nuitée dont le coût s'élève à 270 € HT.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 22 septembre 2017

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI